



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THIONVILLE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
à 20H00 en Mairie**

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice est de
14

Présents : Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Alexandre MALGRAS, Marcel PINS, Pierre ROSAIRE
Francine CAJELOT, Daniele DOSSIN, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Géraldine ROCHE,
Marie SALETTI

Procurations : MOUREY Christophe procuration à Alexandre MALGRAS
LELIEVRE Martine procuration à Géraldine ROCHE

Absente excusée : Vanessa GOUJET

Absent non excusé : Clément ROMANOWSKI

Votants (présents et procurations) : 12

Secrétaire de séance : Francine CAJELOT

2024DCMDEC1201

OBJET : Décision modificative

(Rapporteur : M. Baltazar)

La Commune de Rurange les Thionville a effectué une étude de faisabilité pour aménager l'accueil de la Mairie et le mettre en conformité avec la réglementation PMR.

Cette étude a été mandatée à l'article 203 « Frais études, recherche et développement »

Les travaux ont été réalisés et mandatés à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

Les frais d'études peuvent donc être intégrés aux travaux par des écritures d'ordre budgétaire au chapitre 041.

Pour ce faire, il convient d'abonder le chapitre 041 « opérations patrimoniales » en dépenses et en recettes d'investissement :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
041	2135	2 400.00 €	041	203	2 400.00 €

Le CM, **à l'unanimité**, vote la décision modificative en dépenses et en recettes d'investissement.

Fait et délibéré à **RURANGE-LES-THIONVILLE**, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

RURANGE-LES-THIONVILLE, le 13 décembre 2024

Le Maire,
Pierre ROSAIRE





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THIONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice est de
14

Présents : Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Alexandre MALGRAS, Marcel PINS, Pierre ROSAIRE
Francine CAJELOT, Daniele DOSSIN, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Géraldine ROCHE,
Marie SALETTI

Procurations : MOUREY Christophe procuration à Alexandre MALGRAS
LELIEVRE Martine procuration à Géraldine ROCHE

Absente excusée : Vanessa GOUJET

Absent non excusé : Clément ROMANOWSKI

Votants (présents et procurations) : 12

Secrétaire de séance : Francine CAJELOT

2024DCMDEC1202

OBJET : Affaire immobilière – Rétrocession de biens à la Commune suite à erreur d'arpentage
(Rapporteur : M. Baltzli)

Par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2023, le Conseil municipal de la Commune de
RURANGE-LES-THIONVILLE (Moselle) a confirmé l'opération de vente de l'immeuble ci-après désigné, à la SCI
JCG Immobilier, représentée par Monsieur MARCHESE Julien.

Commune de RURANGE-LES-THIONVILLE

Section 12 N° 369/83 « RUE DES ECOLES » 3,63 ares (trois ares soixante-trois centiares), sol, bâti.

Suite à une erreur d'arpentage concernant la division cadastrale en section 12 n° 369/83 d'une superficie de 3.63 ares
qui comprend l'emprise des trottoirs, voiries et poste de transformateur basse tension (biens publics), il convient de
restituer ces biens à la commune de Rurange-Lès-Thionville.

Un nouveau certificat d'arpentage a été établi pour rectifier la division cadastrale.

Par conséquent, l'emprise du domaine public nouvellement cadastré section 12 n°83 « RUE DES ECOLES » sol non
bâti d'une superficie de 0.79 are revient à la commune.

Afin de régulariser la vente susvisée, il est proposé à la SCI JCG Immobilier une rétrocession partielle à la commune
de la parcelle 369/83 d'une superficie de 0.79 ares à l'euro symbolique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à RURANGE-LES-THIONVILLE, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

RURANGE-LES-THIONVILLE, le 23 décembre 2024

**Le Maire,
Pierre ROSAIRE**





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice est de
14

Présents : Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Alexandre MALGRAS, Marcel PINS, Pierre ROSAIRE
Francine CAJELOT, Daniele DOSSIN, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Géraldine ROCHE,
Marie SALETTI

Procurations : MOUREY Christophe procuration à Alexandre MALGRAS
LELIEVRE Martine procuration à Géraldine ROCHE

Absente excusée : Vanessa GOUJET

Absent non excusé : Clément ROMANOWSKI

Votants (présents et procurations) : 12

Secrétaire de séance : Francine CAJELOT

2024DCMDEC1203

OBJET : Avis d'enquête publique – demande d'autorisation environnementale pour un projet de carrière de matériaux alluvionnaires sur la Commune d'Hagondange

(Rapporteur : M. Le Maire)

La Société Granulats Vicat a déposé une demande d'autorisation environnementale pour un projet de carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la Commune d'Hagondange.

Le préfet de la Moselle nous a transmis l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2024 portant ouverture d'une enquête publique relative à cette demande.

Comme la commune de Rurange-Lès-Thionville est incluse dans le rayon de 3 kms, le conseil municipal de Rurange-les Thionville est appelé à donner son avis sur le projet présenté.

La consultation a lieu du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 à la Mairie d'Hagondange.

Le dossier d'enquête publique est consultable en outre sur le site internet de la Préfecture de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Cconseil Municipal, **par 11 voix pour et 1 contre**, donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Granulats Vicat un projet de carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la Commune d'Hagondange.

Fait et délibéré à RURANGE-LES-THONVILLE, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

RURANGE-LES-THONVILLE, le 13 décembre 2024

**Le Maire,
Pierre ROSAIRE**





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LÈS-THIONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice est de
14

Présents : Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Alexandre MALGRAS, Marcel PINS, Pierre ROSAIRE
Francine CAJELOT, Daniele DOSSIN, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Géraldine ROCHE, Marie SALETTI

Procurations : MOUREY Christophe procuration à Alexandre MALGRAS
LELIEVRE Martine procuration à Géraldine ROCHE

Absente excusée : Vanessa GOUJET

Absent non excusé : Clément ROMANOWSKI

Votants (présents et procurations) : 12

Secrétaire de séance : Francine CAJELOT

2024DCMDEC1204

OBJET : Modification du règlement intérieur des locations de salles pour les particuliers

(Rapporteur : Mme Nion-Couprrie)

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des locations de salles pour les particuliers à compter du 01 janvier 2025 :

- Caution pour les deux salles : une seule d'un montant de 500 € par carte bancaire uniquement (emprunte bancaire)
- Modalités de paiement pour la location : par virement, en ligne et par carte bancaire en mairie (article 4)
- Mise en place d'un limiteur de son au CSC: bloqué à 90 décibels (article 9)
- Interdiction de matériels supplémentaires et de prestataires sur le domaine public (exemples : barbecue, foodtruck et autres manèges. Voir article 9)

Après avoir entendu les explications du rapporteur, le C.M, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement des locations de salles pour les particuliers annexé ci-après et charge M. le Maire à le faire appliquer.

Fait et délibéré à RURANGE-LÈS-THIONVILLE, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

RURANGE-LÈS-THIONVILLE, le 16 décembre 2024

Le Maire,
Pierre ROSAIRE

